



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEB
Service Eau et Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 16/05/2022

Objet : Demande de dérogation à la protection d'espèces animales dans le cadre du projet de revitalisation artisanale et commerciale du Blosne-Est à Rennes

Note de synthèse de la consultation du public

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes ont été mis à la consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine », du **14 au 28 mars 2022 inclus**.

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises dans les mêmes délais à la DDTM par voie électronique à l'adresse suivante :

ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr

Aucune observation n'a été formulée.

L'arrêté préfectoral de dérogation a été signé le 16 mai 2022.

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL